



Culture Presse

Union des commerçants des loisirs et de la presse

Déterminez la "jauge" maximale de votre magasin de presse

La plupart d'entre vous ayant ouvert pendant tout le confinement, vous êtes désormais rodés aux gestes barrières, et à la gestion des flux en magasin, contrairement à d'autres commerces, qui vont découvrir ces contraintes nouvelles à partir du 11 mai.

N'hésitez pas à matérialiser les files d'attente en utilisant de l'adhésif au sol et à veiller à la limitation des contacts autant que faire se peut ; vous pouvez également opter pour un sens de circulation, là encore matérialisé... et laisser le bon sens vous guider. Un affichage d'informations sur les gestes barrière ou de consignes à votre clientèle est également recommandé.

Pensez à respecter la nouvelle norme de distanciation

Reste que, au moment de la réouverture des commerces, le gouvernement a établi une norme de distanciation valable pour les entreprises comme pour les commerces, qui impose que chaque personne dispose de 4 m², soit une distance dans tous les sens, d'un mètre. Il vous faut veiller autant que faire se peut au respect de cette distance et c'est pour cela, notamment, qu'un sens de circulation peut se révéler utile.

N'oubliez pas de définir la « jauge » de votre magasin

Cette norme « des 4 m² » s'impose à tous. En conséquence, nous vous conseillons de mesurer vous-même votre jauge – entendez le nombre total de personnes qui peuvent être présentes dans votre point de vente en même temps. Vous noterez que cette jauge comprend vos clients, mais également vous-même et/ou votre personnel... En cas de non-respect de ce nombre maximum, vous risquez la verbalisation, alors soyez-y attentifs ! N'oubliez pas de préparer les éléments pour pouvoir répondre avec précision aux forces de l'ordre, le cas échéant. Mais aussi pour discipliner votre clientèle !

Calculez la surface corrigée du magasin

Reste à la calculer. Pour vous y aider, nous vous proposons de faire un point sur la question. Vous devrez en effet mesurer d'abord la surface du magasin, hors réserve, bien sûr. Pour ceux d'entre vous qui pratiquent l'activité bar, vous ne tiendrez pas compte de la surface de cette activité, neutralisée, et en principe rendue inaccessible à la clientèle. Il va de soi que la zone derrière le comptoir est, en revanche, à compter (rappelez-vous : la jauge comprend votre propre présence).

Mais cette surface ne constitue qu'un point de départ. Elle ne permet en effet pas de définir la surface totale de circulation. Il vous faut donc retirer de la surface du magasin celle qui est occupée par des meubles. Les îlots, gondoles, tables et autres meubles, le mobilier mural, le comptoir doivent être soustraits de la surface totale – c'est logique, les clients n'y circulent pas... Attention, les « meubles » mobiles comme des tourniquets doivent également être comptés pour leur surface d'encombrement. Optimisez donc leur emplacement.

Déterminez la jauge :

La surface accessible, telle que définie ci-dessus, en m², sera ensuite divisée par 4 – tout simplement – afin de définir la fréquentation maximale des locaux. Nous vous rappelons que vous-même et votre personnel sont comptés dans cette occupation maximale.

Et n'oubliez pas, le respect de cette jauge ne dispense pas du respect des gestes barrière !



Culture Presse

Union des commerçants des loisirs et de la presse

Pour vous aider, nous avons préparé un exemple – simplifié, certes, mais qui permet d'illustrer le propos.

Nous sommes partis d'un magasin de surface moyenne : 60 m². C'est ici un simple rectangle de 10 m par 6, avec 3 murs et une vitrine courant sur un côté. Ce point ne vous pose pas de problème, la surface accessible au public étant en général connu, et sinon, facile à calculer.

Pour calculer une surface nette, nous avons retiré la place occupée par les différents mobiliers. Ici, en revanche, il va vous falloir vous livrer à quelques prises de mesures. C'est un peu fastidieux, mais cela ne présente pas de difficultés particulières. Pour les tourniquets, vous prendrez une mesure de l'encombrement en hauteur, et non du pied. Pour un tourniquet arrondi, inscrivez-le simplement dans un carré... Il ne s'agit pas de calculer au millimètre, mais soyez précis. Au besoin, comme dans notre exemple, reportez le plan du magasin à l'échelle, sur une feuille quadrillée.

Dans notre magasin témoin, nous avons disposé :

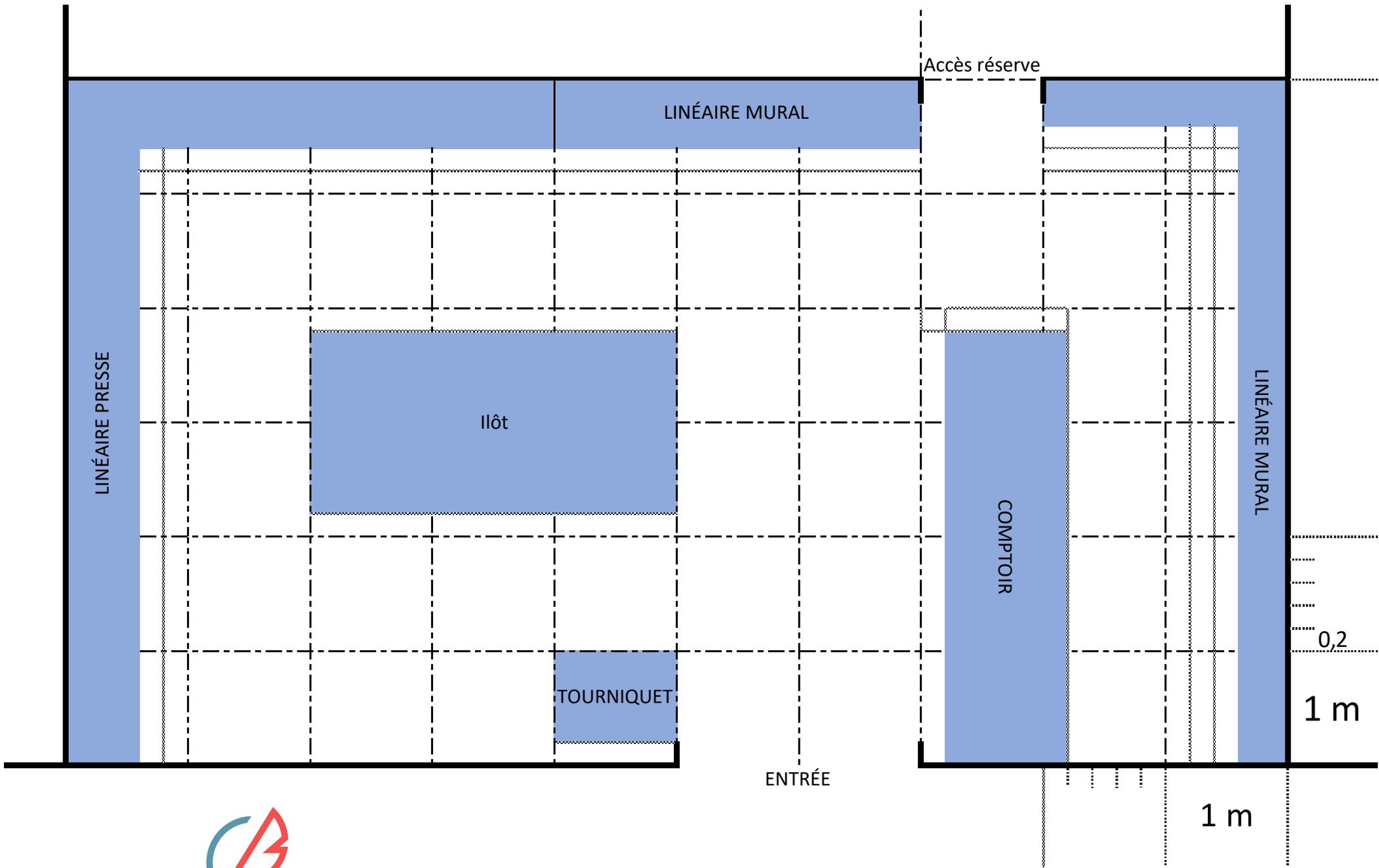
- un comptoir occupant 3,80 m²
- un îlot : 4,80 m²
- un linéaire mural, profondeur 60 cm : 7,44 m²
- un tourniquet : 0,80 m²
- un linéaire mural, profondeur 40 cm : 3,04 m²

Le total de l'encombrement du mobilier, ainsi calculé est donc de : 19,88 m².

La surface à compter, pour déterminer la jauge est donc de $60 - 19,88 = 40,12$ m²

Notre magasin témoin dispose, conformément à la législation, de 40,12 m² et peut donc accueillir simultanément 10 personnes, soit $40,12 / 4 = 10,03$. Évidemment, vous devrez arrondir le nombre de personnes au nombre entier inférieur. Il s'agit d'un maximum autorisé. Vous ne devez pas arrondir à l'entier le plus proche, comme en comptabilité. Au mieux, vous pourrez optimiser ce nombre, en retirant par exemple, ou en sortant des présentoirs « tourniquet »... Vous noterez également qu'un enfant compte comme un adulte.

Dans notre exemple, le magasin peut accueillir – en respectant toutes les autres règles de distanciation – 10 personnes, soit – par exemple, 8 clients, le marchand lui-même et un/une employé.e



Culture Presse

Union des commerçants des loisirs et de la presse